

▶ LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Épreuve de production orale

25 points

Préparation : 60 minutes

Passation : 30 minutes
environ

Cette épreuve se déroulera en deux temps :

1 EXPOSÉ

À partir des documents proposés, vous préparerez un exposé sur le thème indiqué, et vous le présenterez au jury.

Votre exposé présentera une réflexion ordonnée sur ce sujet. Il comportera une introduction et une conclusion et mettra en évidence quelques points importants (3 ou 4 maximum).

Attention :

Les documents sont une *source documentaire* pour votre exposé.

Vous devez pouvoir en exploiter le contenu en y puisant des pistes de réflexion, des informations et des exemples, mais vous devez également introduire des commentaires, des idées et des exemples qui vous soient propres afin de construire une véritable *réflexion personnelle*.

En aucun cas vous ne devez vous limiter à un simple compte rendu des documents.

2 ENTRETIEN

Le jury vous posera ensuite quelques questions et s'entretiendra avec vous à propos du contenu de votre exposé.

SUJET 1

Thème de l'exposé : *Y a-t-il une vraie place pour le commerce équitable ?*

DOCUMENT 1

Alter Éco, l'éthique soluble dans le marché

Rentable, cette société commercialise 56 produits provenant de 19 pays du Sud dans 2 000 supermarchés.

Le commerce équitable peut se révéler une affaire rentable. Les dirigeants de la société Alter Éco peuvent en témoigner, qui commercialisent dans les super- et hypermarchés français les produits de coopératives situées dans 19 pays d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie : riz, sucre, thé, chocolat, café, cœurs de palmier, huile d'olive et jus de fruits. Sans complexe, les dirigeants de cette PME assument un double objectif : gagner de l'argent, mais aussi « faire en sorte que le commerce équitable ne représente plus seulement 0,01 % du commerce mondial, comme en 2004 », explique le directeur général, Alexis Kryceve : « On entend : « Vous êtes des commerçants, vous voulez faire du business, vous travaillez avec la grande distribution qui exploite les producteurs... » C'est difficile de répondre à ces procès d'intention. Est-ce qu'on doit changer la grande distribution en France avant d'aider les producteurs des pays en voie de développement ? »

L'affaire démarre en 1998 à la Bastille (Paris), dans une boutique associative de 30 m². Suivie d'une deuxième, ouverte un an plus tard aux Halles. Encore un an, et Tristan Lecompte, le fondateur, « au bord de la faillite », ferme ses magasins. « Le modèle n'était satisfaisant ni pour nous, ni pour les producteurs. » Une tentative d'écouler les produits, sur l'Internet, se soldera par un nouvel échec. Car c'est dans la grande distribution que réside le salut. En 2002, Alter Eco lance 13 produits chez Monoprix. Chez Cora, Coop (Alsace) et Match (Nord) en 2003. Et Leclerc et Super U* en 2004. « Au départ, les gens séduits par le commerce équitable se plaignaient de ne pas trouver les produits, raconte Alexis Kryceve. Aujourd'hui, 90 % des achats alimentaires se font dans la grande distribution, devenue le modèle inévitable. Quand on a lancé nos produits chez Monoprix, ils se sont retrouvés dans les 230 magasins du groupe. »

« 10 % plus cher ».

Aujourd'hui, 56 produits Alter Eco se vendent dans 2000 supermarchés et hypermarchés français. Le chiffre d'affaires suit : environ 850 000 euros en 2002, 2,3 millions en 2003, 5,4 millions en 2004. Certes, « le consommateur militant ne représente pas la majorité des consommateurs », rappelle Alexis Kryceve : « Nous sommes 10 % plus chers que la moyenne du rayon. Mais ça tient au fait que nos volumes sont relativement faibles, et qu'il y a des taxes à l'importation, par exemple pour faire venir du café vert ou du sucre du Paraguay. Nous, nous disons que nos produits sont bons et qu'en les achetant le consommateur contribue à mettre en place une logique de développement. Mais la logique de l'achat ponctuel, pour se donner bonne conscience, ce n'est pas la logique du commerce équitable. Il faut un achat régulier et réfléchi, des consommateurs fidélisés. »

« 300 emplois créés ».

Mexique, Paraguay, Costa Rica, Cuba, Brésil, Ghana, Afrique du Sud, Ethiopie, Thaïlande, Inde, Sri Lanka : Alter Eco traite avec 25 coopératives dans 19 pays. Selon les dirigeants de l'entreprise, 24 % du prix final reviendrait directement au producteur, contre 4,4 % dans le circuit classique. « On considère que ça a permis de créer l'équivalent de 300 emplois en temps plein », explique Tristan Lecompte, qui tempère néanmoins : « En Inde, au Sri Lanka, en Thaïlande, le producteur gagne entre 40 et 150 euros par an. Avec le commerce équitable il va gagner 100, puis 120 ou 130 l'année suivante. Mais une grosse sécheresse peut tout réduire à néant. Une coopérative se construit sur quinze ou vingt ans, alors que généralement les produits dans la grande distribution ne durent pas. Si le commerce équitable se limite à une mode passagère, ça n'aura servi à rien. »

David Revault d'Allonnes, *Libération*, 4 mai 2005

* Monoprix, Leclerc, Super U, etc. : il s'agit de noms de supermarchés

DOCUMENT 2

SERMENTS TRICOLORES SUR L'ÉQUITABLE

Le gouvernement veut cataloguer les produits homologués sous un label unique.

Certifier les certificateurs afin que le commerce équitable – qui fait payer plus cher le consommateur pour mieux rémunérer le producteur du Sud – soit vraiment nickel*. C'est l'idée de Christian Jacob, le ministre du Commerce et des PME, qui a présenté hier ses projets, flanqué du père Van der Hoff, fondateur du label Max Havelaar, et de Jean-Pierre Blanc, patron des cafés Malongo, un des premiers bénéficiaires du même label.

Epaulé par le rapport que vient de lui remettre son copain Antoine Herth, député UMP du Bas-Rhin et ancien des Jeunes Agriculteurs comme lui, Christian Jacob veut mettre au point, pour 2006, un cahier des charges très détaillé qui devra être suivi à la lettre par des organisations comme Max Havelaar pour bénéficier à leur tour du futur label français « commerce équitable ».

Bons sentiments. « Pour le moment, il n'est pas question d'ajouter un nouveau label sur les produits visés, mais pourquoi ne pas envisager plus tard un petit drapeau français certifiant que le produit vendu au consommateur a bien été certifié comme tel par un organisme contrôlé par les pouvoirs publics, explique un proche de Jacob. On n'invente pas un nouveau label officiel mais on mène un travail de validation du commerce équitable. »

Car le but de l'opération « commerce équitable » est de calmer le jeu face à la multiplication des produits portant ce label sous différentes appellations. « Il faut éviter les abus et le faux commerce équitable », résume Antoine Herth. En dehors des plus connus, comme les boutiques Artisans du monde, le ministre du Commerce veut s'opposer à ce que tous les fabricants ou distributeurs aient chacun leur label « commerce équitable », à l'image des centres Leclerc, très actifs sur ce terrain où le marketing et les bons sentiments ne sont pas toujours faciles à démêler.

Une goutte d'eau. L'empressement des pouvoirs publics à réglementer paraît en tout cas inversement proportionnel à l'importance réelle du commerce équitable : en France, très en retard sur ses voisins européens, ce commerce politiquement correct ne pèse que 81 millions d'euros (dont 72 millions labellisés Max Havelaar), un montant qui a tout de même doublé par rapport à l'année précédente. « Sur les 6 millions de tonnes de café produites chaque année dans le monde, seules 30 000 tonnes sont vendues sous le label du commerce équitable », regrette Jean-Pierre Blanc, des cafés Malongo. Une goutte d'eau, sauf pour le million de familles qui vivent un peu mieux grâce à ce nouveau genre de commerce, martèlent ses promoteurs occidentaux.

Frédéric Pons, *Libération*, 4 mai 2005

* nickel (familier) : propre, honnête

SUJET 2

Thème de l'exposé : Comment concilier informatique et liberté individuelle ?

DOCUMENT 1

GRIMACEZ, VOUS ÊTES FICHÉS !

(...) Prisonniers de dizaines de fichiers, nous sommes quotidiennement harcelés. Comment en sommes-nous arrivés là ? Qui peut-nous défendre et comment ?

Alex Türk, sénateur du Nord, préside la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). À Lille, à Arras, à Marcq-en-Baroeul, depuis ce matin et jusqu'à jeudi soir, il anime trois jours de réunions d'informations sur la CNIL.

- Quelle est la mission de la CNIL ?

« Assurer la protection des données personnelles. Autrement dit, s'interposer entre tous ceux qui produisent et utilisent des fichiers, d'une part, et nos concitoyens d'autre part. Nous devons également faire respecter la loi et des principes fondamentaux. »

- Quels principes ?

« Le premier, c'est la finalité. La CNIL exige que toute personne qui crée un fichier justifie l'objectif poursuivi. Si par exemple vous créez une association, vous créez un fichier d'adhérents, pas de problème. Mais si, ensuite, le maire vous demande le fichier d'adresses pour envoyer un courrier pendant les élections municipales, il y a détournement de finalité.

Deuxième principe fondamental : la proportionnalité. Si un lycée envisage de mettre en place un système d'empreintes digitales pour sécuriser l'entrée dans le réfectoire – les jeunes doivent poser la main sur un appareil pour déclencher l'ouverture de la porte –, nous considérons que c'est une mesure disproportionnée. En revanche, si l'aéroport de Roissy nous fait la même demande pour l'accès à certaines salles proches de l'embarquement, nous disons oui. Pour le lycée, il y a des solutions moins « invasives », comme présenter sa main devant un appareil qui en reconnaît, à distance, le contour. »

- Et la sécurité des fichiers ?

« Ceux qui gèrent des fichiers doivent prendre les mesures nécessaires pour les protéger. Nous avons eu le cas d'un club de sports qui tenait le fichier de ses clients. Ce qui se passait dans les saunas entre certains d'entre eux figurait aussi dans les renseignements enregistrés... Et la secrétaire, le maître-nageur, tout le monde pouvait accéder au fichier ! »

- Les fichiers pourraient-ils m'oublier un peu ?

« Le principe du « droit à l'oubli » existe. Quand vous créez un fichier, vous devez déterminer sa durée de conservation : un mois, un an, vingt ans, etc. Pour certains fichiers de police, c'est quarante ans. »

- Que dois-je faire, pratiquement, pour disparaître des fichiers ?

« Les citoyens ont un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant. Il faut écrire à l'organisme envoyeur. S'il y a une difficulté, la CNIL intervient auprès de l'organisme. Si les choses se passent mal, nous pouvons sanctionner. »

- Y a-t-il moyen de n'être sur aucun fichier ?

« Vous avez une carte Vitale*, une carte de crédit, un portable, un téléphone, vous avez déjà acheté par correspondance un vêtement ou un billet de train, vous avez l'eau, le gaz, l'électricité ? Vous êtes donc dans leurs fichiers et, avant tous les autres, vous êtes immatriculé dans le plus gros fichier qui soit, celui de la Sécurité sociale. Tout cela, vous le savez. Le danger, c'est d'être dans un fichier sans que ce soit justifié. »

- Comme quoi ?

« Personne n'a envie d'être dans le fichier de la police, le STIC (Service de traitement des infractions constatées) ! Le problème avec ce fichier, c'est que vous n'y êtes pas seulement quand vous avez été condamné ; vous y êtes pendant la procédure et vous y êtes aussi si vous êtes victime. Imaginons que vous postuliez pour un emploi de vigile dans un grand magasin. Immédiatement, le magasin va prendre ses renseignements. Le STIC répondra : « Oui, Monsieur Y. est dans notre fichier, mais comme victime. » Vous pourrez alors demander à être enlevé du fichier et les choses

s'arrangeront. Plus embêtant : être dans le STIC comme « présumé », dans le cadre d'une procédure en cours ou d'une affaire qui n'a jamais abouti. Ça peut vous bloquer. »

- C'est très injuste...

« Le citoyen n'a pas droit d'accès direct au fichier de la police. La CNIL pratique alors le « droit d'accès indirect ». Je donne ordre de mission à l'un des dix-sept membres de la CNIL (parmi lesquels six magistrats) d'aller à Nanterre, où se trouve le

STIC. Le magistrat accède directement à l'ordinateur de la police pour vérifier les informations vous concernant. Il me fait son rapport. J'écris au procureur et je lui demande de faire enlever vos mentions (à moins qu'il n'ait des arguments pour les maintenir, par exemple des informations liées à la lutte contre le terrorisme). Ensuite je vous informe de ma démarche... »

La voix du Nord, 25 janvier 2005

* *carte Vitale : carte de santé de la Sécurité sociale*

DOCUMENT 2

CHEZ NOS VOISINS AUSSI

La plupart des pays de l'Union européenne s'appêtent à lancer ou ont déjà institué des documents d'identité informatisés sur des cartes à puce. La Belgique a mis en place une carte d'identité payante et obligatoire pour tous les citoyens à partir de la fin 2006. En Italie, plus de 600 000 personnes ont déjà reçu une carte contenant le groupe sanguin et le numéro fiscal du porteur. L'Estonie a commencé en 2003 la distribution de 1,4 million de cartes combinant fichier médical et titre de transport.

Au Royaume-Uni, le gouvernement de Tony Blair vient de relancer son projet de carte d'iden-

tité biométrique, qui avait été abandonné en avril dernier à la suite des protestations des défenseurs des droits civiques. Il prévoit la constitution d'une base de données des citoyens couplée à une carte à puce comprenant l'empreinte digitale et celle de l'iris de l'œil. Si la loi est votée, il s'agira d'une grande nouveauté dans ce pays où la carte d'identité n'existe pas : instituée l'espace de quelques mois pendant la Seconde Guerre mondiale, elle a été supprimée par Winston Churchill en 1952.

Gilbert Charles, *L'Express*, 30 mai 2005.

SUJET 3

Thème de l'exposé : Le jeu est-il indispensable à l'enfant ?

DOCUMENT 1

JOUER POUR APPRENDRE À VIVRE

À quoi jouait l'enfant préhistorique ? Fabriquait-il des balles rudimentaires à l'aide de fragments végétaux ? Berçait-il des poupées faites de bouts de bois ? Car le petit d'Homo sapiens jouait, assurément. Avec ses pieds, avec le regard de sa mère, avec les objets que ses mains attrapèrent, les histoires que sa tête inventait. Comme il avait sans doute commencé à le faire dès l'émergence de son espèce, et comme il n'a cessé de le faire depuis.

Le jeu, pour lui, c'est la vie, et l'industrie du jouet n'est pas la seule à l'avoir compris. Les spécialistes de l'éducation et les psys* de tous bords en sont eux aussi convaincus, qui savent que l'enfance fait du jeu son principal outil d'interprétation du monde et d'autrui. Une évidence pourtant récente, à laquelle nos penseurs occidentaux refusèrent de s'intéresser pendant des millénaires. Très tôt, Aristote avait donné le ton : « Une vie vertueuse ne va pas sans effort sérieux et ne consiste pas dans un simple jeu. » Pas étonnant, avec un tel héritage, que la pensée philosophique – qui, par ailleurs, ne s'intéressait guère à l'enfance – ait majoritairement dédaigné le sujet ! Au XVIII^e siècle, on trouve encore, dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, cette définition un tantinet négative du verbe « jouer » : « se dit de toutes les occupations frivoles auxquelles on s'amuse ou on se délasse, mais qui entraînent quelquefois aussi la perte de la fortune et de l'honneur ».

Pour l'enfant et ses jeux, cependant, le purgatoire est sur le point de se terminer. C'est la faute à Rousseau, qui, le premier, considère la nature enfantine comme une référence positive que n'a pas encore corrompue la société. « L'enfance a des manières de voir, de penser, de sentir qui lui sont propres », affirme-t-il dans *Émile ou De l'éducation* (1762). À sa suite, le courant romantique des philosophes et des pédagogues va désormais s'employer à réhabiliter cet univers si distinct de celui de l'adulte, jusqu'alors considéré comme futile et sans intérêt.

Le jeu enfantin, enfin, devient une affaire sérieuse. Si sérieuse même que le très scientifique Charles Darwin s'en empare, y voyant à la fois un témoignage des premiers âges de l'humanité et la manifestation, à l'image du jeu animal, d'instincts essentiels à la survie de l'espèce. Car les animaux

jouent, eux aussi ! Du moins de nombreux mammifères et certains oiseaux, tels les corvidés. « D'un point de vue évolutionniste, le jeu semble avoir une valeur adaptative pour les espèces animales et contribuer au développement individuel », souligne Pierre Garrigues, neuropsychiatre et chercheur en éthologie* anthropologique. Développement physique, pour l'essentiel. Mais pas seulement. « Dans ces interactions avec l'environnement, poursuit-il, le jeune animal développe ses compétences sociales et cognitives. Il expérimente, dans des conditions relativement détendues, des situations variées, dans le cadre desquelles il apprend à trouver des solutions à des problèmes nouveaux : acquérir la distance adéquate dans l'interaction avec les congénères, ou découvrir l'usage d'un outil. » Comment ne pas établir de parallèle avec l'extraordinaire concentration dont fait preuve le tout-petit explorant de la main et des yeux l'objet nouveau dont il vient de s'emparer ? Avec la socialisation qu'induisent les jeux de crèche ou de jardin d'enfants ?

De Rousseau à Darwin, de l'apparition des jeux éducatifs (ceux de Nathan voient le jour en 1904) à la multiplication des écoles maternelles (qui, très vite, s'inspirent des méthodes promues par Maria Montessori, Ovide Decroly ou Célestin Freinet, toutes axées sur le respect du développement psychomoteur de l'enfant), le jeu ne cesse ainsi, durant toute la première moitié du XX^e siècle, de conquérir ses lettres de noblesse.

Les textes officiels soulignent son rôle positif dans le développement cognitif, affectif et social des petits et des grands. Il faudra toutefois attendre le développement de la psychologie de l'enfant et, surtout, l'avènement de la psychanalyse pour que le jeu soit considéré comme une activité véritablement fondatrice de la personnalité. Celle sans laquelle aucune vie n'est réellement possible. « Le jeu est fondamental dans la construction de l'humain et dans le développement des capacités de socialisation et de gestion des situations de conflit, qu'elles soient internes ou avec l'autre. Il permet une mise en forme de la vie pulsionnelle et fantasmatique », résume le psychiatre Patrice Huerre (...) Et de rappeler que le jeu, « essentiel aux capacités de création », est aussi pour les professionnels de l'enfance « un véritable moyen préventif et un précieux outil thérapeutique ».

SUJET 3

Freud, en effet, avait été le premier à le soutenir : « *L'opposé du jeu n'est pas le sérieux, mais la réalité.* » Lui emboitant le pas, les premières psychanalystes d'enfants (Hermine von Hug-Hellmuth, puis Mélanie Klein) accentuèrent encore l'importance du jeu, – celui-ci remplaçant alors le matériel du rêve – pour accéder à l'inconscient.

Mais c'est au pédiatre britannique Donald Winnicott que revient de lui avoir donné son véritable statut en psychanalyse, en le définissant comme un phénomène transitionnel, entre objectivité et subjectivité, et en le reliant au plaisir et à la créativité. Le fait que l'enfant soit capable de jouer, n'hésite-t-il pas à affirmer dans *Jeu et réalité* (1971), revient ainsi à questionner « *ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue* ».

Morceau de chiffon, nounours, bout de laine : quel qu'il soit, le premier « *objet transitionnel* » adopté par le nourrisson lui permettra d'accepter l'absence de sa mère, lui donnera le sentiment d'exister malgré cette absence. Ainsi entrera-t-il dans le monde du jeu, estime Winnicott. Lequel fait ici une distinction très nette entre le « *game* » (jeux de société ou éducatifs, à la fonction réglée et donc limitée) et le « *playing* », qui recouvre l'activité même de jouer : un acte créateur, une invention individuelle permettant une infinité de variations.

Viendra ensuite, vers 2-3 ans, la grande période du « *faire semblant* » (« *on dirait qu'on serait...* ») :

elle jouera à la marchande ou à la dinette, il imitera ses héros préférés. Vers 4-5 ans, le besoin d'autonomie

l'emporte : rien ne sera plus important que courir, toucher à tout, manipuler, exercer ses sens et ses muscles.

Ce à quoi s'ajoutera, vers 6-7 ans, l'esprit de compétition. Les échanges avec les autres enfants et avec les adultes s'intensifient – par la parole, le dessin, l'écriture, les jeux de prouesse. L'imagination se développe, et les jouets, baigneurs ou petites voitures, ne comptent jamais autant que lorsqu'on fait d'eux ce que l'on veut qu'ils soient.

Car l'enfant, lorsqu'il joue, entre dans une aire intermédiaire, où la réalité se voit remodelée en fonction de ses besoins internes – tout comme le nourrisson, grâce à son objet transitionnel, entretenait une illusion de toute-puissance. Une condition nécessaire à la quête de soi et à la construction de la personnalité, que Winnicott étend volontiers à tous les âges de la vie. Pour lui, en effet, le jeu est à l'origine de toute créativité. Et la créativité, « *c'est la capacité de conserver tout au long de la vie quelque chose qui est propre à l'expérience du bébé : la capacité de créer le monde* ».

Catherine Vincent, *Le Monde*, 4 mai 2005

* *psy (familier)* : psychologue

* *éthologie* : science des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel

DOCUMENT 2

LE DESSIN D'ENFANT, UN JEU ?

Madame Suzanne Lemerise, professeure à l'Université du Québec à Montréal, a consacré plusieurs de ses travaux à cette question. Docteure en anthropologie sociale et historique, sa thèse portait sur *L'Analyse des relations entre le système d'enseignement et les arts plastiques, appliquée à l'école secondaire dans la province de Québec*. (...)

Pour l'enfant, dessiner est un jeu ; donner des formes à la pâte à modeler est un jeu ; construire avec des blocs est un jeu. C'est avant tout la recherche du plaisir qui lui fait explorer de nouveaux territoires. Les progrès de la psychologie infantine ont permis de découvrir l'importance du jeu dans le développement harmonieux de l'enfant. Sans cet aspect ludique, certaines étapes du développement ne sauraient être ni assimilées ni intériorisées, ce qui peut provoquer des manques difficiles à combler par la suite.

Le social et le ludique

Pour l'enfant, la garderie est un lieu de socialisation. Pour des raisons bien légitimes de sécurité ou d'ordre, il est inévitable qu'une certaine forme de contrôle s'y exerce. Le nombre des enfants impose que les activités de création artistique soient un tant soit peu encadrées. L'enfant doit apprendre à composer avec cette réalité : la garderie ne peut être entièrement un lieu ludique. Pour Mme Lemerise, « la garderie est un lieu où l'enfant peut apprendre en voyant les autres. Des jeux symboliques peuvent avoir lieu entre enfants. L'apprentissage avec les pairs est d'une importance majeure. Mais il ne faudrait pas tout demander à la garderie. La maison constitue un lieu essentiel à l'expression libre ».

Anne-Hélène Pénault, 06 janvier 2000,
[http:// : www.petitmonde.com](http://www.petitmonde.com)

SUJET 4

Thème de l'exposé : Sécurité routière : une question d'éducation ou de réglementation ?

DOCUMENT 1

AUTODISCIPLINE

Le grand chantier de la sécurité routière lancé en 2002 par le président de la République est un succès indéniable et remarquable. Les accidents de la route, qui provoquaient encore la mort de 8 000 personnes par an au début des années 2000, ont fortement diminué, au point que le ministre des transports a pu indiquer, mardi 10 mai, que le nombre des décès sur les routes françaises en 2004 s'est élevé à 5 232, soit une baisse de 8,7 % par rapport à l'année précédente. Les mauvais chiffres enregistrés en septembre 2004 ou encore en mars 2005 n'auront en définitive été que des alertes. Globalement, la baisse du nombre des victimes sur les routes est ininterrompue depuis trente-cinq mois.

Ce premier bilan est un immense encouragement à continuer une politique de prévention et de répression, encore trop souvent contestée. Car, si le nombre des morts baisse, le nombre des blessés recule lui aussi fortement (6,2 %), ainsi que le nombre des blessés graves (9,2 %). L'arme de dissuasion la plus efficace aura été sans conteste l'installation de radars automatiques le long des grands axes de circulation et l'augmentation du prix des procès-verbaux pour excès de vitesse. Cette offensive, annoncée à grand renfort de publicité et soigneusement mise en scène, a porté ses fruits, démontrant qu'une action déterminée de l'exécutif peut se traduire par des résultats positifs.

En l'occurrence, la défense de l'intérêt général, si longtemps négligée par les gouvernements successifs, se révèle payante et diminue heureusement le poids des divers groupes de pression favo-

rables à une grande « liberté » sur les routes, c'est-à-dire à ce laxisme qui a détruit quelque 500 000 vies depuis les années 1950, sans compter la multitude de familles brisées.

Il faut encourager le ministre des transports, Gilles de Robien, à persévérer. D'autant plus que le tableau général comporte des ombres. Ainsi, le nombre des tués chez les conducteurs de deux-roues a augmenté de 0,1 %. La meilleure discipline observée chez les automobilistes ne se retrouve en effet ni chez les conducteurs de scooters ni chez les motards. Le contentieux qui oppose leurs représentants aux pouvoirs publics à propos de l'allumage des feux de croisement le jour en est un signe. Les deux-roues voudraient être les seuls à bénéficier de ce système de sécurité qui a fait ses preuves. M. de Robien, qui veut étendre ce dispositif à tous les véhicules, a le plus grand mal à se faire entendre des motards.

La préoccupation la plus vive reste cependant la proportion très élevée de victimes parmi les jeunes de la tranche d'âge 18-24 ans : ce sont 1 227 d'entre eux qui ont trouvé la mort en 2004 sur les routes, soit 23,5 % des tués. Dans ce domaine, la lutte contre l'alcool et les autres drogues au volant est déterminante. Mais il reste surtout à développer une politique de l'apprentissage encore trop timidement mise en place avec la conduite accompagnée pour les 16-18 ans, ce permis probatoire qui donne d'excellents résultats. L'autodiscipline est à ce prix.

Le Monde, éditorial, 12 mai 2005

DOCUMENT 2

En 2004, le nombre de tués sur la route a baissé de 8,7 %

En 2004, le nombre de personnes qui ont trouvé la mort dans un accident de la circulation a encore baissé, selon le bilan présenté, mardi 10 mai, par le ministre des transports, Gilles de Robien. L'an passé, 5 232 personnes ont été tuées sur les routes, soit une baisse de 8,7 % par rapport à 2003.

Cependant, le nombre de victimes chez les

18-24 ans s'est accru de 0,7 %. Les accidents mortels impliquant des motos ont légèrement progressé (+ 0,1 %). Pour faire baisser ces statistiques, M. de Robien a indiqué qu'il comptait prendre des initiatives en matière de formation, notamment à travers l'instauration du permis probatoire pour les nouveaux conducteurs.

SUJET 4

Aux motards, qui sont hostiles à l'allumage des feux de croisement le jour, le ministre des transports a proposé que des « États généraux » aient lieu à la rentrée afin de « mettre à plat les différends ». « On ne peut pas rester dans une situation de blocage ou même d'incompréhension », a-t-il ajouté, en notant que le nombre de tués chez les motards était près de deux fois et demie moins élevé en Allemagne qu'en France. M. de Robien a annoncé le lancement, le 1^{er} juin, d'une campagne de communication sur la vulnérabilité des deux-roues.

Sur les accidents recensés au cours de trajets quotidiens, le ministre des transports a constaté que

les trois quarts des victimes résidaient dans le département où les faits s'étaient produits. Il a précisé que la semaine de la sécurité routière 2005 serait consacrée aux « accidents de proximité ».

Le ministre des transports a, par ailleurs, affirmé que l'idée de contrôles d'aptitude médicale à la conduite n'était « pas abandonnée », mais qu'elle s'avérait « beaucoup plus compliquée à mettre en œuvre » que prévu. Concernant les tarifs des assurances, il a jugé que les compagnies ne pouvaient pas « rester insensibles à la nouvelle baisse des coûts des accidents ».

Le Monde, 13 mai 2005 (Agence France Presse)

DOCUMENT 3

LE CONTINUUM* ÉDUCATIF

Depuis 20 ans, des étapes importantes ont été franchies dans la mise en place de l'éducation à la conduite automobile et à la sécurité routière. On peut citer, par exemple, à la fin des années 1980, l'élaboration d'outils pédagogiques destinés aux enseignants de la conduite, la mise en place de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) qui permet d'acquérir une expérience de la conduite automobile avant l'âge de 18 ans ou bien encore, en 1993, l'instauration d'un contrôle des connaissances des règles élémentaires de sécurité routière au collège et en 1996 la création du brevet de sécurité routière. Mais il faut attendre 1997 pour voir se formaliser le « continuum éducatif » qui repose sur trois principes fondamentaux :

– l'éducation à la sécurité routière concerne

l'ensemble des usagers de la route (pas seulement les conducteurs) du plus jeune âge jusqu'à la fin de la vie ;

– l'éducation à la conduite et à la sécurité routière s'inscrit dans un processus progressif et continu, en famille, à l'école, au moment du passage de l'examen du permis de conduire et après son obtention, pendant la vie active et au-delà ;

– la plupart des accidents ayant à leur source un comportement inadapté de l'utilisateur, l'éducation à la route et à la sécurité routière doit, à tous les niveaux de la formation, prendre en compte les aspects comportementaux de l'individu.

<http://www.securiteroutiere.gouv.fr>

* continuum : continuité

SUJET 5

Thème de l'exposé : la bibliothèque classique doit-elle redouter la bibliothèque virtuelle ?

DOCUMENT 1

Faut-il avoir peur de la bibliothèque virtuelle?

En annonçant la numérisation de 15 millions d'ouvrages à partir de deux importantes collections américaines, Google amorce une révolution éditoriale. Le premier moteur de recherche au monde veut-il diffuser le savoir universel ou, au contraire, le monopoliser ? Polémique.

À première vue, c'est l'un des plus vieux rêves de l'homme qui pourrait se réaliser. Celui d'une grande bibliothèque virtuelle, universelle et encyclopédique où 4,5 milliards de pages, soit 15 millions de livres, seraient accessibles à tous sur Internet. 15 millions de livres... pour commencer, en espérant, d'ici à quelques décennies, numériser l'essentiel du savoir planétaire et le mettre en ligne. Une paille !

En décembre 2004, donc, Google, le plus puissant moteur de recherche du monde, a annoncé qu'il allait investir environ 200 millions de dollars dans la numérisation des collections de deux des plus importantes bibliothèques américaines (Stanford et Michigan). Suivi de près par son concurrent Amazon, Google propose aujourd'hui aux Français de faire la même chose avec leurs fonds. Or, si la nécessité de numériser ne fait guère de doute, l'initiative de Google soulève un formidable tollé.

Jusqu'à présent, chaque grande bibliothèque ou éditeur numérisait son patrimoine à petits pas, dans son coin, sans toujours maîtriser la technique ni les coûts. D'où l'idée des deux moteurs de recherche américains d'accélérer le processus en proposant à ceux qui détiennent les livres de digitaliser gratuitement leur fonds. À condition, bien sûr, d'obtenir l'exclusivité de sa mise en ligne. Tous les ouvrages antérieurs à soixante-dix ans (donc dans le domaine public) seraient ainsi disponibles sur le

Web dans leur intégralité, tandis que, pour ceux qui sont encore protégés par le droit d'auteur, seuls quelques extraits seraient consultables par les internautes.

En France, terre d'exception culturelle où Google et Amazon commencent déjà à démarcher, on se pose de légitimes questions. N'est-il pas dangereux de concentrer un tel pouvoir entre les mains d'un ou deux acteurs américains qui auraient ainsi l'exclusivité de la diffusion de notre patrimoine culturel sur le Web ? Le fait que ces opérateurs soient financés par la publicité n'est-il pas la porte ouverte à tous les dérapages ? L'engagement verbal de ces entreprises à respecter le droit d'auteur et à empêcher le piratage est-il crédible ?

Adam Smith, responsable, aux États-Unis, de Google Print, se veut rassurant : « Notre but est de rendre disponibles des informations provenant de toutes les cultures, dans le maximum de langues et au moyen de tous les alphabets, afin que ces savoirs soient accessibles à tous, déclare-t-il à L'Express. Par ailleurs, nous avons les moyens techniques d'éviter le piratage et les moyens juridiques d'assurer le respect du droit d'auteur. »

Une profession de foi qui laisse dubitatif Jean-Noël Jeanneney. Le président de la Bibliothèque nationale de France a ainsi lâché une petite bombe en proposant de lancer un vaste programme public de numérisation à l'échelle européenne. L'idée séduit jusqu'à Jacques Chirac, qui s'est emparé de l'affaire et annoncera les premières mesures le 2 mai, lors d'un important discours à l'occasion des Rencontres européennes de la culture organisées par Renaud Donnedieu de Vabres. Bref, le débat n'est plus virtuel.

Olivier Le Naire, *L'Express*, 28 mars 2005

DOCUMENT 2

LE PASSÉ EN LIGNE

La BNF s'apprête à numériser cent trente ans de journaux français

Le chantier dans lequel se lance la Bibliothèque nationale de France (BNF) est d'envergure : il s'agit de mettre à la disposition du grand public, via Internet, les journaux français archivés de 1814 à 1944. Nombre de pages à numériser : 3,2 millions. Budget : 3,5 millions d'euros. Si la subvention annuelle du ministère de la Culture, le soutien du Sénat (450 000 euros sur trois ans) et le mécénat doivent permettre de couvrir une partie des coûts, la consultation en ligne, elle, sera gratuite. Parmi les premiers quotidiens offerts à la consultation, Le Figaro, La Croix, L'Humanité

et Le Temps, qui seront rapidement suivis par 18 autres titres. Quelque 2 millions de pages devraient être accessibles dans les cinq ans à venir, dont plusieurs milliers dès le début de l'année 2006.

Fort du succès de Gallican, sa bibliothèque numérique, riche de 76 000 textes en ligne et de 1 million de documents consultés chaque mois, Jean-Noël Jeanneney, président de la BNF, entend, avec cette initiative, « défendre le regard français et européen sur notre passé commun ». (...)

Flore de Bodman, *L'Express*, 28 mars 2005

DOCUMENT 3

Nikesh Arora, de Google Europe, à propos du projet de numérisation :

« On souhaite des partenariats, avec la BNF notamment »

Nikesh Arora, responsable de Google pour l'Europe, intervient pour la première fois sur le débat soulevé par le projet de son entreprise de numériser des millions de livres.

Après l'annonce du projet Google de numériser 15 millions de livres, un contre-feu européen s'est allumé. Qu'en pensez-vous ?

Ces initiatives ne représentent pas une concurrence. Au contraire, nous pensons qu'il nous faut travailler ensemble. Il y a des millions de livres dans le monde à rendre accessibles. Google peut apporter son expertise technologique, ses avancées, son expérience. Nous avons entamé des discussions avec les bibliothèques et les éditeurs de différents pays d'Europe pour leur proposer de numériser leur contenu et le mettre à disposition du plus grand nombre. Notre volonté est de collaborer.

Avez-vous été surpris par la controverse en France ?

Nous n'avons pas eu l'intention de choquer ou de provoquer une polémique. Mais c'est finalement une surprise, plutôt positive, de voir l'énergie et l'enthousiasme que ce sujet provoque. D'autant que cela joue en faveur d'une avancée plus rapide de la numérisation de livres. Nous n'avons jamais prétendu être les seuls acteurs d'un tel projet. Nous souhaitons nouer des partenariats, notamment avec la BNF. (...)

Jean-Noël Jeanneney, son président, craint que le projet Google donne un contenu à dominante américaine...

C'est un malentendu. Même si Google a vu le jour aux États-Unis, nous existons dans beaucoup de pays. En France, nous avons des bureaux, proposons des offres nationales spécifiques, et détenons 50 % du marché. Notre objectif n'est pas de proposer une offre majoritairement américaine, mais le choix le plus large possible aux internautes. (...) Le 27 avril s'est tenue une réunion entre Google Print et des éditeurs français. Ceux-ci sont réservés à l'égard du projet Google. Ils craignent le piratage, comme dans la musique.

C'est compliqué de pirater des livres. Pour la musique, ça ne coûte rien, juste un CD qu'il faut insérer dans l'ordinateur avant de copier. Un livre, il faut l'imprimer, et imprimer 600 pages chez soi n'est à mon avis pas plus rentable que d'acheter le livre. De toute façon, nous ne mettons pas en accès des livres sous copyright. Les internautes ne peuvent en lire que quelques pages et ils sont ensuite orientés vers des librairies en ligne s'ils souhaitent les acquérir. (...)

Frédérique Roussel, *Libération*, 4 mai 2005

SUJET 6

Thème de l'exposé : La cuisine, un élément de cohésion familiale ?

DOCUMENT 1

Après avoir un moment boudé les casseroles, les parents redécouvrent le goût de la cuisine maison et le plaisir de la savourer en famille.

LA CUISINE PIMENTE LA VIE FAMILIALE

Jambon-coquillettes, steak haché-purée, pizza-salade : pour Sophie, infirmière et mère de trois enfants, le repas du soir en semaine est un peu une corvée. Quand elle rentre tard, elle n'a pas le courage de se mettre à cuisiner. Alors, elle pioche dans ses réserves de surgelés ou de purées en sachet et a l'impression de « faire toujours un peu la même chose ». Le week-end, elle reprend son tablier pour préparer un repas plus complet, sauf le dimanche soir, où elle a opté pour la formule « sandwichs devant la télé ». Pour Viviane, elle aussi mère de trois enfants, « le repas du soir, c'est sacré. C'est le seul moment où on se retrouve tous ». Elle fait un grand ravitaillement le week-end, prévoit ses menus de la semaine pour qu'ils soient « variés et équilibrés », complète parfois en rentrant du travail en passant à la supérette du coin. Gourmande, elle aime cuisiner et tient à ce que ses enfants « ne s'habituent pas à manger n'importe quoi. Mitonner soi-même de bons petits plats, ce n'est pas forcément long et compliqué », assure-t-elle.

C'est ce que démontre Cristina Egal, auteur de *Ma cuisine facile pour femmes au bord de la crise de nerfs*, où elle livre ses recettes de femme active et pressée : entre deux et quinze minutes de préparation ! « Râper des carottes, avec un robot, ça prend cinq minutes. Même quand je travaille jusqu'à 20 heures, je fais la cuisine et ça ne me viendrait jamais à l'idée d'acheter un poulet tout cuit. Ma grand-mère disait : je préfère manger des anchois que j'ai faits moi-même que des angoulas [le caviar espagnol] en boîte. Une purée en sachet ne sera jamais aussi bonne qu'une pomme de terre écrasée avec un filet d'huile d'olive. »

Quand les deux parents travaillent, le temps dévolu à la cuisine quotidienne s'est réduit à la portion congrue. Alain Drouard, historien spécialisé dans l'histoire de l'alimentation, le rappelle : « Depuis les années 1970, le temps consacré à la cuisine baisse progressivement, et on a de plus en plus recours en semaine à des éléments déjà préparés ou épluchés, comme les surgelés. La pratique plus festive est réservée au week-end, où on cuisine

davantage à partir de produits bruts qu'on accommode. L'homme intervient alors davantage, tandis que la cuisine-contrainte du quotidien reste encore très majoritairement réservée aux femmes. »

C'est en effet à la mère que revient le côté « sérieux » de la cuisine. C'est elle qui décide des menus, en tenant compte des goûts des enfants, de ce qu'ils ont mangé à la cantine, et qui veille à ce qu'ils aient leur ration de fruits et de légumes verts.

Les sites internet de cuisine connaissent un formidable succès

C'est ce que révèlent les premiers résultats de l'opération Caméra-Conso de la société Findus, qui a installé des caméras dans une dizaine de familles « représentatives » pour épier leurs habitudes alimentaires, et que le docteur Jean-Michel Cohen, nutritionniste, est en train de décrypter. « C'est toujours les mamans, dit-il, qui sont le vecteur du comportement alimentaire de la famille. Ce sont elles qui servent les enfants, définissent les portions, leur nature ; elles donnent d'ailleurs différemment à manger aux filles et aux garçons, majorant – suivant un schéma très archaïque – les consommations de légumes chez les filles et les protéines chez les garçons. Quant aux hommes, ils se réservent souvent la part de plaisir : ce sont eux par exemple qui font les frites. » (...)

En revanche, les repas déstructurés sont moins nombreux qu'on ne le pensait : on se met à table, sans la télé (le nouvel intrus des repas, c'est le téléphone portable). « Et c'est là encore dans les milieux les plus défavorisés qu'on trouve le plus de repas déstructurés. Il y a d'ailleurs une corrélation entre la déstructuration des repas et la mauvaise qualité de l'alimentation : moins il y a de rites et d'horaires, plus il y a de risques d'y avoir des produits gras. Mais, conclut-il, les repas en France continuent à occuper une place importante, l'alimentation reste un plaisir, on se soucie de ce qu'on va manger et de la façon dont c'est cuisiné. »

C'est ce que pense aussi Jean-Pierre Corbeau, professeur de sociologie à l'université de Tours,

spécialisé dans les comportements alimentaires. « Les familles d'aujourd'hui accordent largement autant d'importance à la nourriture que la génération de leurs parents ou de leurs grands-parents. Ils passent moins de temps à table, mais il peut y avoir une prise alimentaire hors repas très socialisée. Quand on se retrouve le soir, la cuisine se transforme en une sorte de bistrot, où l'on va grignoter ensemble des tomates-cerises en ouvrant le courrier. Puis on se met en général à table pour le plat principal, quitte à aller manger le dessert ailleurs. »

Le sociologue constate même depuis deux ou trois ans un « retour à l'envie de cuisiner ». Les éditions de livres de cuisine (il en sort en moyenne quatre par jour), les émissions et les chaînes de gastronomie (Génération cuisine, TV Gourmet...), les sites internet (www.marmiton.org) où l'on échange ses recettes, connaissent un formidable succès. Autre signe précurseur d'un retour aux fourneaux, souligne Jean-Pierre Corbeau, « le temps consacré à la cuisine, considérablement réduit ces dernières décennies, a pour la première fois augmenté cette année (+ 2 %) ».

Un « gratin cendrillon aux épices douces » pour apaiser les conflits

La cuisine n'est plus considérée comme « une affaire de spécialiste », et devient (via les RTT*) davantage une activité de loisir. Pour certains adultes, souligne Jean-Pierre Corbeau, la cuisine s'apparente même à une « technique de relaxation ». « On retrouve le plaisir d'agir sur la

matière et de la transformer, de renouer avec ces perceptions sensorielles (l'odeur, le toucher...) qui ont été évacuées pendant la journée. »

« Cette nouvelle forme de cuisine, plus ludique, induit une redistribution des rôles au sein de la famille : les hommes s'y mettent davantage et les enfants aussi. » Poulet au curry, sushis, crumbles ou brownies : ce sont souvent les enfants qui proposent un « élargissement du répertoire culinaire de la famille ».

Mais ce retour aux fourneaux concernerait davantage les catégories sociales les plus favorisées, où « on s'implique davantage dans ces actes culinaires », on fait plus attention à sa santé, on se remet à des soupes maison. Alors que dans les milieux précaires, la « malbouffe* » gagne du terrain.

Cela ne veut pas dire que cuisiner coûte cher. Au contraire. (...) « Même quand on a peu d'argent, souligne Annick Demay (...), il faut que le repas reste une fête. Faire la cuisine est un acte d'amour, et il suffit de pas grand-chose pour présenter le moindre petit plat comme une récompense. La nourriture, estime-t-elle, est un des éléments fondateurs de la famille. Quand elle est agréable, les tensions s'apaisent. » Alors, qu'attend-on pour faire déguster à ses adolescents un « gratin cendrillon aux épices douces » pour apaiser les conflits ?

Christine Legrand, *La Croix*, 26 avril 2005

* RTT : Réduction du Temps de Travail

* malbouffe (familier) : mauvaise alimentation

DOCUMENT 2

REPÈRES

Pour 88 % des Français, le repas est resté un « pôle de la vie familiale » et 94,5 % estiment que « bien manger fait partie du plaisir de la vie ».

La moitié des Français passe moins de vingt minutes à la préparation des repas en semaine ; ceux en âge d'être parents (35 à 49 ans) y consacrent plus de trente minutes.

Les produits dont la consommation a le plus augmenté en dix ans sont le riz cuisson rapide, le thé vert, l'huile d'olive et la salade en sachet (enquête TNS Media Intelligence).

87 % des Français déclarent cuisiner, dont 46 % tous les jours. Ils utilisent le plus souvent possible des produits frais (95 %) mais 44 % utilisent aussi des surgelés et 26 % des plats tout prêts. 75 %

ont appris à cuisiner en famille, 38 % dans les livres (enquête Louis Harris « Les Français et la cuisine »).

D'après l'Ocha (Observatoire Cidil des habitudes alimentaires), 70 % des 16-65 ans disent faire la cuisine avec plaisir. Dans les foyers avec des enfants entre deux et six ans, le dîner réunit la famille le soir dans 79 % des cas en semaine, et 87 % le week-end. 93 % des parents disent que la famille aime se retrouver et 75 % que « l'alimentation n'est ni un sujet d'inquiétude ni un sujet de conflit ».

Selon une étude du premier Observatoire de la vie des Français chez eux, 66 % disent que le plus difficile est moins la préparation des repas que le manque d'idées au quotidien ; 65 % disent reproduire les petits plats de leur mère.

La Croix, 26 avril 2005

SUJET 7

Thème de l'exposé : Le téléchargement de la musique sur Internet, une menace pour les auteurs ?

DOCUMENT 1

LES PIRATES COULENT-ILS LE DISQUE ?

L'âge d'or de la piraterie est-il révolu ? Les chiffres livrés lors du MIDEM (foire internationale du disque), qui se tient cette semaine à Cannes, semblent indiquer un déclin du phénomène. Le nombre de CD piratés diminue, les téléchargements légaux progressent. Et le marché du disque a moins régressé que prévu (-15%) en 2004. Depuis quelques mois, la lutte contre le piratage s'est étoffée de nouveaux outils, alternant prévention et répression. Campagnes de publicité. « *La musique gratuite a un prix* » : jusqu'à 300 000 euros d'amende et trois ans de prison, rappelle, en mai 2004, une campagne du Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), qui regroupe les producteurs, éditeurs et fabricants de musique. L'illustration, un doigt d'honneur, a été jugée insultante par beaucoup d'internautes. « *Pendant deux ans, dans une certaine indifférence, le marché de la musique se cassait la figure et il ne se passait rien. On a pris le taureau par les cornes* », se défend Hervé Rony, directeur général du SNEP. Récemment, le syndicat a lancé une nouvelle campagne d'affichage, plus douce, où des artistes invitent le public à les « *télécharger* » sur des sites payants. De son côté, le ministère de l'Industrie a parasité l'échange de fichiers entre particuliers: en important des fichiers musicaux, les internautes recevaient en prime des messages anti-piraterie. Cent mille messages ont été ainsi envoyés.

Procès. La pédagogie a ses limites et l'industrie du disque a choisi la manière forte en portant plainte contre des pirates. Car, selon elle, le piratage est la cause essentielle des difficultés de la profession. « *À l'automne 2002, on s'est aperçu que la chute du chiffre d'affaires correspondait à un essor foudroyant des abonnements haut débit. Aucun autre élément que le «peer to peer» ne peut expliquer cette chute* », tempête Hervé Rony. Si l'industrie du disque n'a pas déposé plainte aussitôt, c'est parce qu'elle attendait « *que se mettent en place des offres légales, alternatives, modèle auquel nous croyons* ».

Une soixantaine de poursuites ont été engagées contre les utilisateurs par le bureau anti piraterie de la SCPP*. Le premier jugement sera rendu le

2 février ; il concerne un enseignant de 28 ans ayant stocké et mis à disposition 10 000 fichiers musicaux ; 1 500 euros d'amende ont été requis. La SCPP compte intensifier l'action judiciaire en 2005. (...)

Les pirates visités. La traque prend de nouvelles formes, à la faveur de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LEN) de juin 2004. Des agents assermentés de la SCPP identifient la présence de fichiers illégaux sur des ordinateurs et transmettent l'adresse IP au juge, avec les éléments de preuve. Ce dernier peut demander (...) de suspendre l'abonnement. Une vingtaine d'internautes ont été suspendus, et le système est appelé à se développer. Ce travail se fait sous le contrôle de la Commission nationale informatique et liberté. « *Seul le juge a accès aux données personnelles. Nous n'avons pas le nom des gens* », précise Hervé Rony.

Téléchargement légal. En Europe et aux États-Unis, 200 millions de morceaux ont été téléchargés légalement en 2004 (dix fois plus qu'en 2003), rapportant 254 millions d'euros. Une progression spectaculaire qui ne représente encore que 1 % du chiffre d'affaires mondial du disque. L'offre s'est accrue. En France, les maisons de disques de la SNEP ont mis en ligne 450 000 titres (0,99 euros le fichier en moyenne) sur 14 plates-formes payantes: une goutte d'eau par rapport aux sites illégaux (jusqu'à 9 millions de titres). L'offre est limitée mais, note Hervé Rony, « *les titres les plus piratés correspondent aux meilleures ventes. Du coup, le numéro 1 des ventes hebdomadaires de singles, se vendra à 15 ou 20 000 exemplaires au lieu de 50 000* ». Oui, mais voilà, les formats de téléchargement payant sont incompatibles entre eux et ne peuvent pas être lus sur tous les baladeurs numériques. Les majors, unies pour chasser les pirates, ne le sont plus du tout pour partager le gâteau de la musique en ligne.

La voix du nord, 26 janvier 2005

* La SCPP (Société civile des producteurs phonographiques) regroupe 700 maisons de disques (des « majors » et des indépendants)

DOCUMENT 2

Les artistes du Nord-Pas-de-Calais ne conspuent pas le téléchargement illégal sur Internet. Beaucoup sont des groupes indépendants qui voient là un bon moyen de se faire connaître, gratuitement.

Marcel et son orchestre

Franck Vandecasteele : « CD trop chers ». « Tout le monde n'a pas les moyens d'acheter trois albums par mois. Le premier combat à mener reste celui du prix du CD, trop cher. Ce qui m'amuse par ailleurs, c'est de voir les multinationales s'offusquer du téléchargement sur Internet, elles qui ont lancé des graveurs de CD et qui ne voudraient pas qu'on les utilise ! Bien évidemment, Marcel en fait les frais. Mais même modestement, on a la chance de vivre de notre musique. Le problème se pose plutôt pour des artistes en devenir. Il faut que le public soutienne ceux qu'il veut voir réussir et arrête de se plaindre d'entendre toujours les mêmes. C'est pourquoi il faut mettre la main au porte-monnaie, seul moyen pour nous d'exister. »

Les Blaireaux

Alexandre Lenoir : « Notre public a un réflexe citoyen ». « En tant que groupe indépendant, le téléchargement sur Internet permet de se faire connaître quand on n'a pas le soutien des médias. Après, je pense que notre public a un réflexe citoyen : il télécharge un titre pour nous découvrir et achète ensuite notre album pour nous soutenir. Je ne pense donc pas que le téléchargement est responsable de la crise de l'industrie musicale. Les responsables sont plutôt les grandes « majors », qui ne prennent plus de risques avec de nouveaux talents. J'en veux pour preuve les bons chiffres des labels indépendants qui produisent des groupes comme nous. Jamais ils n'ont été si bons. Parce qu'ils font un vrai travail de défricheur. » (...)

Dudin

2Cod : « Les « majors » ont tardé à réagir ». « Les outils de téléchargement existent depuis des années. Les grosses maisons de disques se plaignent mais elles ont tardé à réagir. Du coup, aujourd'hui, très peu de gens peuvent dire qu'ils n'ont jamais rien

téléchargé. Nous, nous restons peu touchés, mais nous avons constaté que quelques-uns de nos titres circulaient sur Internet. De fil en aiguille, on peut penser que les gens qui nous découvrent ainsi vont venir au concert et peut-être acheter l'album. »

L'Autre Distribution

Luc Genetay dirige cette société tourangelle* qui distribue la majeure partie des artistes de la région: « Quand l'artiste est intéressant, le public suit ». « Le téléchargement gratuit n'est pas un outil du diable. Plutôt un bel outil de promo*. On ne peut pas en faire le bouc émissaire de toutes les failles de l'industrie du disque. Le problème, c'est qu'on propose au public des choses trop formatées. Du coup, il n'a pas envie de dépenser de l'argent pour ça. Je suis convaincu que le problème se poserait moins si les maisons de disques produisaient des artistes qui ont des choses à dire et à apporter à la musique. Quand c'est intéressant, le public suit. »

Gorgone Productions

Éric Gleizer, gérant et directeur artistique de cette société lilloise : « Vive le téléchargement légal ! ». « L'ensemble du marché est favorable au téléchargement légal comme nouvelle formule d'offre de titres musicaux. Le problème, c'est que pendant un certain temps, les fournisseurs d'accès à Internet ont cassé les prix et attiré le client en faisant la promotion du téléchargement gratuit. Les gens se sont donc habitués à avoir de la musique gratuitement. Pour changer les mentalités, on est favorable à un support alternatif. Nous disons donc « vive le téléchargement légal ! ». Mais pour répondre aux attentes du public, il faut aussi lui offrir un maximum de choses. Nous, nous allons proposer l'intégralité de notre catalogue sur le Net. »

La voix du nord, 26 janvier 2005

* tourangeau, -elle : de la ville de Tours

* promo (familier) : promotion

SUJET 8

Thème de l'exposé : Comment lutter contre la pauvreté ?

DOCUMENT 1

PAUVRETÉ N'EST PAS FATALITÉ

La croissance, les transferts sociaux et les politiques de l'emploi peuvent limiter le phénomène, analyse un rapport.

En ces temps de « socialement correct » décrétés par Jacques Chirac, le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale ose l'optimisme sur un sujet qui impose généralement la gravité. Ce texte, présenté le 8 avril par Bertrand Fragonard, président de l'Observatoire, nous apprend au moins trois choses qui donnent un peu d'espoir.

D'abord, le nombre de pauvres (définis comme ceux qui reçoivent un revenu mensuel inférieur à 602 euros, prestations sociales comprises) a fortement diminué : en trente ans, il est passé de 15,3 à 6,2 % de l'ensemble des ménages, soit 3,6 millions de personnes. Mais leur profil a complètement changé : seulement 3,8 % des retraités vivent de faibles ressources, contre 27,3 % en 1970. En revanche, le taux de ménages salariés, ceux que l'on appelle les « travailleurs pauvres », a progressé de 3,9 à 5,4 %.

Ensuite, on peut sortir de la pauvreté, mais, précisent les auteurs du rapport, comme ces « sortants » se transforment rarement en Bill Gates, il leur arrive souvent de replonger du mauvais côté

des statistiques. Enfin, il existe des moyens de lutter contre la pauvreté. Celle-ci a diminué de 20 % chez les actifs grâce à la bonne conjoncture des années 1996 à 2001 (- 8 % seulement chez les inactifs), mais risque de progresser de nouveau avec la dégradation économique enregistrée depuis. Les politiques de l'emploi ciblées sur les plus exclus (jeunes en difficulté, chômeurs de longue durée) ont aussi leur efficacité.

Toutefois, ce sont surtout les transferts sociaux qui jouent le rôle d'amortisseurs (ils représentent la moitié des revenus des plus modestes). Dissuadent-ils les intéressés de chercher du travail ? L'Observatoire note que, ces dernières années, les gouvernements ont pris des mesures pour creuser l'écart entre les revenus de l'assistance et ceux du travail afin de rendre ces derniers plus attractifs. Mais il souligne que, l'argent n'étant pas la seule motivation à la reprise d'un emploi, l'effet de ces dispositifs est très variable. Cette réponse nuancée contraste avec celle de l'opinion publique, de plus en plus persuadée – selon plusieurs études citées par le rapport – que c'est le « refus de travailler », plus que le « manque de travail », qui explique la pauvreté.

Corinne Lhaïk, *L'Express*, 12 avril 2004

DOCUMENT 2

MARTIN HIRSCH : « Tout le monde peut s'engager »

Cinquante ans après l'appel de l'abbé Pierre, une douzaine de mouvements caritatifs lancent un manifeste contre la pauvreté. C'est le titre du livre que publie Martin Hirsch (Oh ! éditions). Pour L'Express, le président d'Emmaüs France explique le sens de ce combat dans un pays qui compte 5 millions d'exclus.

Aujourd'hui, il ne suffit plus d'apporter des couvertures aux pauvres. On ne meurt plus de faim en France. Que faire ?

La situation a changé. En 1954, quand l'abbé Pierre a lancé « l'insurrection de la bonté », des hommes,

des femmes et des enfants sont morts parce qu'on manquait de tout dans une période de pénurie. Aujourd'hui, dans une société du trop-plein, ceux qui meurent de faim, de froid ou de solitude sont des personnes qu'on n'a pas su accepter, accueillir, accompagner. Et ceux qui sont à la rue sont les arbres très malades de l'immense forêt de la pauvreté que nous avons du mal à voir.

Si on passe à côté d'un SDF*, doit-on se sentir coupable ?

Le but n'est pas de se sentir coupable, mais capable.

Capable de quoi ?

De voir, de comprendre et d'agir. Le but de notre appel est de convaincre ceux qui aimeraient aider mais ne savent pas qu'ils le peuvent. On sait un peu mieux, dans notre société, réagir à un problème d'urgence. On sait tendre la main à un SDF un soir de grand froid ou appeler le Samu*. Hors émotion et pression de l'urgence, nous sommes collectivement très désarmés face à la désocialisation, à cette détresse qui tue à petit feu. L'espérance de vie des gens de la rue est de dix ans inférieure à celle de la moyenne de la population. La mortalité d'un chômeur est trois fois supérieure à celle d'un actif du même âge.

Faut-il faire appel à la solidarité publique ou au gouvernement ?

Les deux. Mais le défi, à présent, c'est de cesser de se tourner d'abord et seulement vers l'État pour qu'il fasse ce que nous, nous devrions faire. Si nous assumons ce que nous pouvons faire en tant que citoyens, nous forcerons l'État à ne plus considérer la lutte contre l'exclusion comme une obligation coûteuse dont il cherche à ne s'acquitter qu'avec les moyens qui lui restent. Comment comprendre que l'État ponctionne le tiers de la richesse d'un pays pour la protection sociale et ne parvienne pas à vaincre la pauvreté ? Il y a de quoi désarçonner les meilleures volontés ! Or la solidarité ne se réduit pas à des questions financières. Prenez la couverture maladie universelle. Un tiers de ceux qu'elle couvre ne savent pas qu'ils en bénéficient, nous dit Médecins du monde. Les problèmes ne sont pas résolus une fois qu'on a créé une nouvelle prestation. Le système est myope. Il ne sait pas faire du sur-mesure et néglige l'accompagnement des personnes, dont celles-ci ont aussi besoin.

Que faut-il faire ?

Les re-considérer. Pourquoi sont-elles en marge ? Parce qu'elles sont mises à l'écart comme inutiles. On n'en a besoin ni pour produire ni pour consommer. La société prétend tourner sans elles. Elles survivent tant qu'elles sont portées par l'assistance qu'on leur concède. Or, aujourd'hui, ces gens-là, comme nous tous, ont besoin d'autre chose, de dignité.

Et s'ils préfèrent être pris en charge ?

La plupart ne tiennent pas à vivre d'aumône

sociale. Ils demandent à ce qu'on leur reconnaisse une place, une utilité, un rôle. Ne soyons pas sourds : la demande de vivre de son activité est toujours la plus forte. Encore faut-il qu'elle soit entendue. (...) En réalité, on reproche aux plus faibles de ne pas vouloir travailler, alors qu'ils sont victimes d'un modèle économique qui ne tient pas compte d'eux. Dans les communautés Emmaüs, les compagnons vivent de leur travail. Quand on raconte notre fonctionnement à des chefs d'entreprise, ils écarquillent les yeux en découvrant qu'on y équilibre les comptes, avec des personnes qu'ils n'auraient jamais embauchées, même avec des aides de l'État ! Ce n'est pas facile tous les jours, mais cela dure quand même depuis cinquante ans.

Comment l'expliquez-vous ?

Par quelques principes simples. D'abord, un processus inverse de celui de l'économie marchande. Notre objectif ultime n'est ni la richesse produite ni la marge bénéficiaire, mais l'activité proprement dite et les solidarités qu'elle permet d'accomplir. Ensuite, des réalisations communes qui abolissent la distinction entre ceux qui aident et ceux qui sont aidés. Les uns et les autres deviennent en même temps acteurs et bénéficiaires de la solidarité. Regardez les bénévoles: ils ont le sentiment que le sens qu'ils trouvent à leur engagement est aussi important que l'appui qu'ils peuvent procurer.

Qu'en tirez-vous comme message ?

Cela montre que le but n'est ni de revenir à la charité d'antan ni de supprimer ou d'affaiblir les systèmes de redistribution que la nation organise, mais de compléter ces derniers par des solidarités de proximité, actives, à portée de tous, fondées sur la réciprocité et pas seulement monétaires.(...) Nous lancerons, avec l'appel du 1^{er} février, une « Banque du temps solidaire » qui permettra à ceux qui le souhaitent de s'inscrire, en indiquant le temps et les moyens dont ils disposent, et qui les mettra en relation avec les associations ou les actions ad hoc*. (...)

Propos recueillis par Jacqueline Rémy,
L'Express, 26 janvier 2004

* SDF : sans domicile fixe, c'est-à-dire personne pauvre qui vit dans la rue

* Samu : Service d'Aide Médicale Urgente

* ad hoc (latin) : adapté

SUJET 9

Thème de l'exposé : Les jeux d'argent sont-ils une drogue ?

DOCUMENT 1

LES POSSÉDÉS DU RAPIDO

Lancée en 1999, cette loterie de comptoir connaît un succès unique en France : plus de 2 milliards de chiffre d'affaires en 2004, 3,2 millions de joueurs et... quelque 50 000 dépendants ! Une addiction très rapide qui inquiète médecins, associations et même la Française des jeux, qui a décidé de diminuer le montant des enjeux.

(...) Début mars, dans la plus grande discrétion, la Française des jeux a décidé, pour la première fois de son histoire, de brider la mécanique de l'un de ses jeux. La mise maximale par bulletin a été ramenée de 4 000 à 1 000 euros et le nombre de tirages auquel peut donner droit un seul et même bulletin limité à 50, contre 100 auparavant. Raison du coup de frein : le Rapido, présent dans 8 200 bistrot, peut rendre accro*. Et il le prouve. Tous les jours.

Accro, oui, comme le tabac, le pinard* ou l'héroïne. Ce n'est pas un hasard si c'est à l'hôpital Marmottan, temple parisien de la lutte contre la toxicomanie, que le médecin-chef Marc Valleur accueille, aujourd'hui, les joueurs dépendants. (...) Selon le psychiatre, rien ne ressemble plus à un cocaïnomanie qu'un damné du Rapido. « À l'inverse du parieur de Loto ou de la Loterie nationale, qui, jadis, rêvait de cocotiers en attendant son tirage hebdomadaire, le joueur de Rapido est en quête d'un flash d'adrénaline, d'une sensation forte et instantanée. » (...)

Bien sûr, l'immense majorité des joueurs de Rapido n'est pas guettée par la clochardisation*. On estime à 1,5 % la proportion de parieurs en perte. Le problème, c'est que depuis son lancement, en 1999, sans la moindre campagne de publicité, cette loterie de comptoir connaît un succès unique dans l'histoire du jeu en France. En 2004, 3,2 millions de personnes ont coché, au moins une fois, leurs huit numéros, et le chiffre d'affaires du Rapido – c'est une première – a dépassé celui du sacro-saint Loto. Plus de 2 milliards d'euros ! Un rapide calcul permet de fixer à 50 000 le nombre de joueurs dépendants. C'est beaucoup. C'est même trop, y compris pour la Française des jeux. Car la clientèle du Rapido est plus fragile que la moyenne. Des hommes dans 9 cas sur 10. Employés ou ouvriers dans 1 cas sur 2. Et un contingent d'inactifs de plus en plus important. « Limiter la mise

à 1 000 euros par bulletin, c'est bien joli, souligne le Dr Valleur. Mais le RMI, c'est 13 euros par jour... » Pour le reste, si le Rapido est régi par le hasard, la dépendance qu'il suscite n'a rien d'un coup du sort. La répétition mécanique des tirages, la convivialité plus ou moins sincère des patrons de bistrot, qui encaissent, au passage, 5 % de la recette, et le phénomène d'alcoolisation de la clientèle composent une potion détonante. Lors de leur première consultation, Marc Valleur demande à ses patients de noter sur un carnet, chaque jour, combien ils jouent, combien ils perdent, et ce qu'ils boivent. La réponse est quasi immuable : « Mais je ne bois pas ! » Le résultat, lui aussi, est imparable. À la cinquième bière, le stylo et les bonnes résolutions vacillent. Difficile de garder sa lucidité quand on passe trois heures d'affilée devant un comptoir. (...)

En 2003, les ménages ont dépensé, en moyenne, 305 euros dans les jeux de hasard. Et en huit ans le chiffre d'affaires des casinos, du PMU et de la Française des jeux a bondi de 90 %. « L'époque est révolue où l'on pensait devenir riche en travaillant toute sa vie, explique l'ethnologue Jean-Pierre Cormerais, professeur à l'université Paris VII. Dans l'esprit des gens, le jeu a pris le rôle virtuel d'un ascenseur social. » Aujourd'hui, la France compte 1 détaillant de la Française des jeux pour 1 400 habitants. C'est mieux que les bureaux de poste ou les boulangeries.

À la permanence de SOS Joueurs, dans le XV^e arrondissement de Paris, la psychologue Armelle Achour reçoit une quinzaine d'appels par jour. Des gens qui sont prêts à se passer la corde au cou. D'autres qui l'ont déjà, et bien serrée. « Chômeur, 90 000 euros de dettes, 14 crédits (...) à rembourser : le type m'a téléphoné hier. » Elle martèle que le jeu devrait être considéré comme un problème social, à l'image des prisons ou des quartiers difficiles. 20 % des usagers de SOS Joueurs ont commis un délit lié à leur passion des machines à sous, des chevaux ou, désormais, du Rapido : vol, escroquerie, usage de faux...

Henri Haget, Julien Félix, *L'Express*, 09 mai 2005.

* accro (familier): dépendant

* pinard (argot): vin

* clochardisation : le fait de devenir clochard, d'être à la rue

DOCUMENT 2

ACCROS AU JEU

Le Loto, les courses, les machines à sous... certains ne peuvent plus s'arrêter. Une véritable pathologie très sérieusement étudiée par le corps médical. Qui mise, aujourd'hui, sur des méthodes de sevrage efficaces.

À 87 ans, Raymonde continue à remplir chaque semaine ses grilles de Loto. Il y a dix ans, cette Parisienne a gagné pour la première et seule fois de sa vie une grosse somme, 17 000 euros, partagée entre ses 15 enfants et petits-enfants. Depuis, elle coche inlassablement la même combinaison fétiche. Et la cochera encore le 13 février, jour du premier loto européen. Alain, lui, est accro aux machines à sous. Ce Niçois de 39 ans joue tant que le plafond de sa carte bancaire n'est pas atteint. Il a perdu ainsi jusqu'à 2 000 euros en une seule semaine. Ce cadre dans une grande entreprise a dû se résoudre à divorcer – sur le papier – pour protéger sa femme et son enfant des créanciers.

Comme d'autres gros joueurs, Raymonde et Alain interpellent la médecine. À quel stade la pratique des jeux d'argent devient-elle une maladie ? Et comment la soigner ? Ces questions mobilisent un nombre croissant de chercheurs de tous horizons, en psychologie, en biologie, en neurologie ou encore en génétique. Longtemps considéré comme un vice honteux, ce problème est devenu, sous le nom de « jeu pathologique », un enjeu noble de santé publique. En cinq ans, les revues scientifiques internationales lui ont consacré pas moins de 514 études. Et pour cause. Les casinos se multiplient dans le monde et, avec eux, le nombre de joueurs excessifs. Aux États-Unis, entre 1 et 3 % de la population est déjà concernée. Faute d'études en France, les experts tablent sur le bas de la fourchette, autour de 1 %. La proportion, en tout cas, est en augmentation. L'an dernier, 2 309 personnes ont demandé, volontairement, à être exclues des salles de jeux de l'Hexagone. Six fois plus qu'il y a dix ans !

Dans la communauté scientifique, le débat sur le mécanisme de la dépendance fait rage actuellement. Est-il ou non semblable à celui observé avec la nicotine, voire l'héroïne ? Si le phénomène d'addiction était démontré, alors qu'aucune substance ne pénètre dans l'organisme du joueur, il

faudrait alors reconnaître la notion – controversée – de dépendance psychologique. Et admettre qu'on peut aussi devenir accro au poste de télévision, à Internet, au shopping ou au sexe...

Le joueur excessif est, d'abord, un joueur tout court. L'un et l'autre possèdent la capacité, très banale, de se convaincre dans la ferveur de l'instant qu'ils peuvent maîtriser le hasard. Ce phénomène a été démontré, notamment, par le pape de la spécialité au Canada, Robert Ladouceur. Assis à côté de ses sujets d'étude, face au tapis vert, le psychologue leur a demandé de dire tout haut ce qu'ils pensaient en silence. Conclusion du chercheur de l'université Laval, à Québec : « Vous et moi avons tendance à nier, pendant que nous jouons, que le déterminant est le hasard. Nous utilisons des stratégies pour tenter de le contrôler, de s'en faire un ami. » Les tactiques les plus courantes consistent à miser toujours sur le même numéro – « Il va bien finir par sortir ! » – ou sur celui qui n'est pas apparu depuis longtemps. Même raisonnement chez le petit malin qui choisit la machine à sous n'ayant pas « payé » depuis des lustres. Or le principe fondamental du jeu de hasard est que chaque événement est indépendant du précédent. Aucune main invisible n'est là pour pousser la boule de Loto qui a pris du « retard » par rapport aux autres. (...)

Pourtant, les jeux de hasard et d'argent ne provoquent pas tous une perte de contrôle chez leurs adeptes. Le Loto, par exemple, est reconnu comme inoffensif. Pas de cas de dépendance répertorié. « En misant, les habitués rêvent à ce qu'ils feront une fois milliardaires, au point, souvent, d'oublier de regarder les résultats », remarque le Dr Marc Valleur, à l'hôpital Marmottan, à Paris. (...) Au casino, enfin, la roulette est moins nocive pour la santé que la machine à sous, qui fournit le gros de la clientèle des psychiatres. Ce qui distingue les jeux dangereux des autres ? Leur rythme, tout simplement. « Quand il est rapide, le participant se concentre chaque fois sur la nouvelle occasion de gagner qui se présente et oublie que, en réalité, il ne fait que perdre », explique le Dr Gerhard Meyer. (...)

Estelle Saget, *L'Express*, 09 février 2004

Grille d'évaluation de la production orale C1

1 MONOLOGUE SUIVI : EXPOSÉ

Peut analyser avec un regard critique les textes sources, extraire et utiliser des informations importantes	0	0.5	1	1.5		
Peut dégager le thème de réflexion et introduire l'exposé	0	0.5	1	1.5		
Peut élaborer une réflexion en relation avec le thème retenu, intégrant arguments et informations personnels et tirés du dossier.	0	0.5	1	1.5	2	2.5
Peut faire une présentation claire et organisée avec aisance, spontanéité et pertinence pour parvenir à une conclusion appropriée	0	0.5	1	1.5	2	2.5

2 EXERCICE EN INTERACTION : DÉBAT

Peut facilement préciser et défendre sa position en répondant aux questions, commentaires et contre-arguments	0	0.5	1	1.5	2
Peut faciliter le développement de la discussion en recentrant et/ou élargissant le débat	0	0.5	1	1.5	2
Peut choisir une expression convenable pour attirer l'attention, gagner du temps ou garder l'attention de l'auditeur	0	0.5	1		

POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉPREUVE

Lexique (étendue et maîtrise) Possède un vaste répertoire lexical et ne commet pas d'erreurs significatives.	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4		
Morphosyntaxe Maintient un haut degré de correction grammaticale	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5
Maîtrise du système phonologique A acquis une intonation et une prononciation claire et naturelles Peut varier l'intonation et placer l'accent phrastique pour exprimer de fines nuances de sens	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3				

NOM DU CANDIDAT :

CODE CANDIDAT :

						-						
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--

TOTAL sur 25 :

--	--	--	--	--	--